



Aires d'attraction des villes : de jeunes adultes dans les pôles, des familles dans les couronnes

Selon l'âge des individus, la composition des ménages, la proximité du lieu de travail, ou encore les conditions de logement, les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes n'attirent pas les mêmes personnes. Ainsi, plus d'un jeune adulte de 15 à 29 ans sur deux, notamment les étudiants, vit dans un pôle, près des centres universitaires. En revanche, la moitié des 30 à 59 ans, souvent en couple avec enfants, habitent dans les couronnes. Les logements y sont plus spacieux, tout en étant proches des emplois qui se concentrent dans les pôles. Enfin, les 60 ans ou plus habitent plus fréquemment dans les communes hors attraction des villes. Dans les très grandes aires, les personnes aisées sont plus présentes, en lien avec des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures qui y sont plus fréquents.

Hélène Decorme, Corinne Pollet, Bruno Roy, Insee

L'aire d'attraction d'une ville détermine l'étendue de l'influence de cette ville sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle et d'une couronne. Le pôle est défini à partir de critères de population et d'emploi. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. La couronne est constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Ce zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. Il facilite les comparaisons internationales puisque la définition des plus grandes aires d'attraction des villes est maintenant cohérente avec celle des *cities* et « aires urbaines fonctionnelles » utilisée par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes.

Plus d'un emploi sur deux se situe dans les pôles

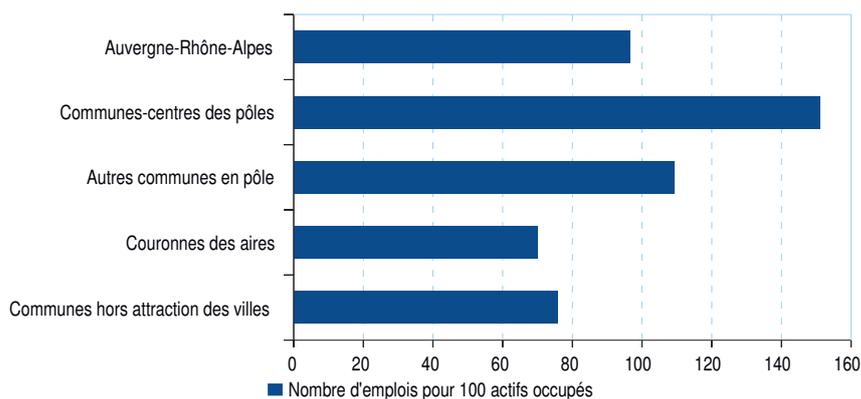
En Auvergne-Rhône-Alpes comme ailleurs, l'emploi est concentré dans les pôles des aires d'attraction des villes (*définitions*) : plus d'un sur deux y est localisé. Ces

pôles offrent ainsi 134 emplois pour 100 personnes résidentes occupant un emploi (actifs occupés). Ils accueillent de grands établissements dans un cadre où les compétences et les débouchés nécessaires au développement des entreprises sont davantage présents. À titre de comparaison, dans la région, le taux de couverture de l'emploi est de 96 emplois pour 100 actifs

occupés. C'est un peu moins que la moyenne nationale (98), en raison d'un grand nombre d'actifs résidant dans la région mais travaillant ailleurs, notamment en Suisse. La concentration de l'emploi est encore plus forte dans les communes-centres où ce ratio est de 151 emplois pour 100 actifs occupés (*figure 1*). À l'inverse, dans les couronnes, à vocation davantage résidentielle, les

1 Plus d'emplois que d'actifs occupés dans les pôles

Taux de couverture de l'emploi selon la catégorie de commune (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitations principale (actifs et population) et complémentaire (emplois)

emplois sont moins nombreux que les actifs occupés (70 emplois pour 100 actifs occupés), et ce phénomène est accentué dans les aires de petite taille. Ainsi, dans les moyennes aires de 50 000 à 200 000 habitants (telles Montluçon, Bourg-en-Bresse ou Aubenas), l'écart entre pôle et couronne est particulièrement important. Pour 100 actifs, on y dénombre 153 emplois dans les pôles contre 63 dans les couronnes. Cet écart diminue pour les grandes aires de 200 000 à 700 000 habitants, comme Clermont-Ferrand, Saint-Étienne ou Chambéry (respectivement 144 emplois contre 71) et plus encore pour les trois très grandes aires de Lyon, Grenoble et Genève - Annemasse (124 contre 75). Ce déséquilibre est à l'origine des trajets domicile-travail depuis les couronnes vers les pôles. Dans les communes hors attraction des villes, il y a 76 emplois pour 100 actifs occupés.

Les pôles de Privas, Pierrelatte, le Puy-en-Velay et Val-d'Isère sont ceux qui offrent le plus d'emplois pour 100 actifs occupés (plus de 220). Par ailleurs, parmi les pôles dont le taux de couverture de l'emploi dépasse 150 emplois pour 100 actifs occupés, figurent ceux des vallées alpines, en lien avec la présence de nombreux emplois saisonniers. Dans ce profil, on trouve également ceux de l'ouest de la région, comme Aurillac, Issoire, Saint-Flour ou Brioude, en raison du faible nombre d'actifs occupés dans ces territoires. À l'inverse, les couronnes de Privas, Montbrison, Belley, Ambérieu-en-Bugey ou Annonay proposent moins de 50 emplois pour 100 actifs.

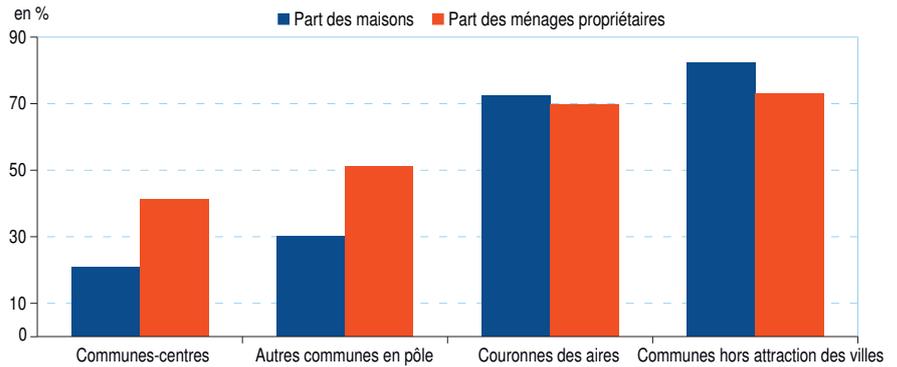
Des conditions de logement qui s'améliorent avec l'éloignement de la commune-centre et la diminution de la taille des aires

Le taux de couverture de l'emploi reflète bien la déconnexion entre la localisation des emplois et le lieu de résidence. Les emplois sont principalement concentrés dans les pôles et les actifs largement installés à leur périphérie. Les conditions et les offres de logements sont différentes dans chacun de ces espaces. Ainsi, porté par un prix du foncier et de l'immobilier plus accessible au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la commune-centre, la part des maisons individuelles grandit. Elle est de 21 % dans la commune-centre, 30 % dans les autres communes du pôle, 72 % dans les couronnes, et 82 % dans les communes hors attraction des villes (figure 2). Les opportunités d'habiter une maison augmentent en s'éloignant vers la périphérie des aires mais sont également plus élevées dans les petites aires que dans les grandes.

Concomitamment, les conditions d'accès à la propriété, elles aussi liées aux prix de l'immobilier, sont facilitées par un

2 Loin des communes-centres, davantage de propriétaires et de maisons

Part des ménages vivant en maison et des ménages propriétaires selon la catégorie de commune de résidence (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation principale

éloignement croissant des pôles urbains. En conséquence, la part des propriétaires est plus élevée dans les couronnes (70 % contre 45 % dans les pôles). De plus, elle est moins forte dans les aires les plus peuplées (53 % dans les très grandes aires d'attraction, contre 58 % dans les grandes et 63 % dans les moyennes).

De même, la taille et le nombre de pièces des logements augmentent lorsqu'on s'éloigne de la commune-centre. La modification de la structure des ménages (mise en couple, arrivée d'enfants) entraîne souvent une envie de déménager vers un logement plus grand. Ces migrations résidentielles vers la périphérie correspondent à un « moment de vie » où les personnes sont plus intégrées

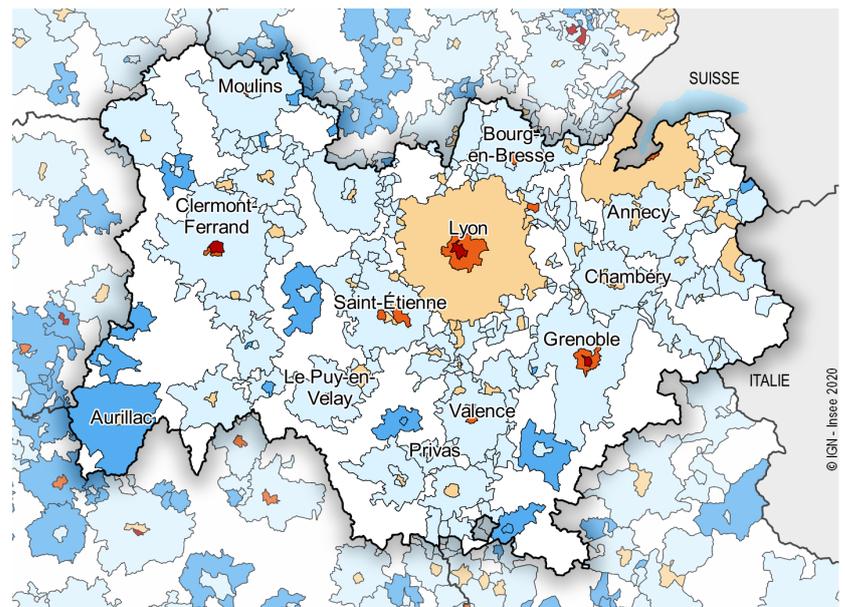
dans le marché du travail et disposent donc de revenus plus élevés.

Les pôles, terres d'accueil des étudiants et des jeunes actifs

Les conditions de logement reflètent le type de ménages vivant dans les aires d'attraction des villes. Les petits logements des communes-centres accueillent beaucoup de jeunes actifs et d'étudiants de 15 à 29 ans. Cela s'explique en partie par la proximité des établissements d'enseignement supérieur situés essentiellement dans les grandes aires (Lyon, Grenoble, Annecy, Chambéry). Ainsi, les 15-29 ans représentent 22 % de la population habitant dans un pôle (figure 3). De ce fait, les personnes vivant seules sont

3 La part des 15-29 ans est plus importante dans les pôles

Part des jeunes de 15 à 29 ans selon la catégorie de commune (en %)



Part des jeunes (en %)

- 24 et plus
- de 20 à moins de 24
- de 16 à moins de 20
- de 12 à moins de 16
- moins de 12
- commune hors attraction des villes

Note de lecture : dans l'AAV de Lyon, 28,8 % de la population vivant dans la commune-centre est âgée de 15 à 29 ans. Cette part est de 20,6 % dans les autres communes du pôle, et de 16,3 % dans celles de la couronne.

Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation principale

plus présentes dans les pôles. Une personne sur cinq y est dans ce cas. De même, du fait de leur plus grande exposition à la précarité, on retrouve plus fréquemment des familles monoparentales dans les pôles. C'est en effet dans ces espaces que se concentrent les logements sociaux aux loyers plus bas. Or, les familles monoparentales sont surreprésentées dans ce type d'habitat.

Les pôles voient également revenir des couples à partir de 60 ans, notamment en provenance des couronnes. Ces communes attirent à nouveau cette population en raison d'un accès plus facile aux équipements de santé et de services spécifiques dont elle a besoin.

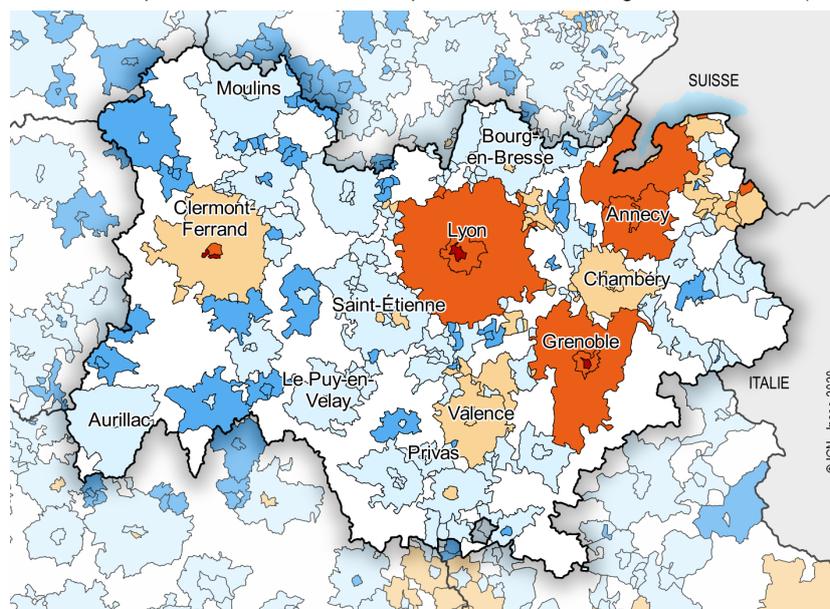
Compte tenu de la localisation plus centrale de leurs emplois, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante dans les pôles. Ainsi, dans la région, parmi les personnes de 15 ans et plus, ils comptent pour 9 % de la population, mais pour 11 % des habitants des pôles (figure 4). La part des cadres augmente avec la taille des aires (13 % dans celles de 700 000 habitants ou plus contre 5 % dans celles de 50 000 à 200 000 habitants). Ce sont dans les pôles de Lyon et de Grenoble que la part des cadres est la plus élevée (supérieure à 14 %).

Les couronnes plébiscitées par les familles

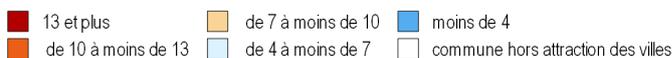
L'habitat individuel, plus présent dans les couronnes, est en adéquation avec les besoins des couples avec ou sans enfants qui y habitent. Les personnes entre 30 et 59 ans représentent 41 % de la population des couronnes. Si l'on rajoute les enfants de moins de 15 ans, ces deux classes d'âge représentent alors 60 % des habitants des couronnes. Pour les personnes entre 30 et 59 ans sans enfants, leur présence dans les couronnes augmente à mesure de leur avancée en âge. En revanche, après 60 ans, la part de ces personnes dans les couronnes diminue.

4 Forte présence des cadres dans les grandes aires et plus particulièrement dans les pôles

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures selon la catégorie de commune (en %)



Part des cadres et des professions intellectuelles supérieures (en %)



Note de lecture : dans l'AAV de Clermont-Ferrand, 10,7 % de la population vivant dans la commune-centre occupe un poste de cadre ou de profession intellectuelle supérieure. Cette part est de 14,5 % dans les autres communes du pôle, et de 8,7 % dans celles de la couronne.
Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire

Dans les couronnes, 15 % des habitants ont entre 15 et 29 ans. Il s'agit là, soit de jeunes actifs, soit d'élèves ou d'étudiants résidant encore au sein de leur famille. En général, avec l'âge, les personnes seules s'éloignent des pôles pour s'installer en couronne ou dans une commune hors attraction des villes (figure 5).

Les ouvriers ont une localisation moins centrale que les cadres, en lien avec la présence de pôles d'emploi industriels plus périphériques. Leur part dans la population âgée de 15 ans et plus est ainsi un peu plus élevée dans les couronnes que dans les pôles (13 % contre 11 %). C'est également le cas des artisans, commerçants, chefs d'entreprises. La part de ces catégories

sociales augmente lorsque la taille de l'aire diminue. La part des ouvriers est particulièrement importante dans les aires de tradition industrielle de Cluses et d'Oyonnax (autour de 23 %). Les professions intermédiaires sont légèrement plus représentées parmi les habitants des couronnes que parmi ceux des pôles, et leur part dans l'ensemble des habitants décroît avec la taille de l'aire. Les employés sont, eux, représentés de façon homogène dans tous les types d'espace.

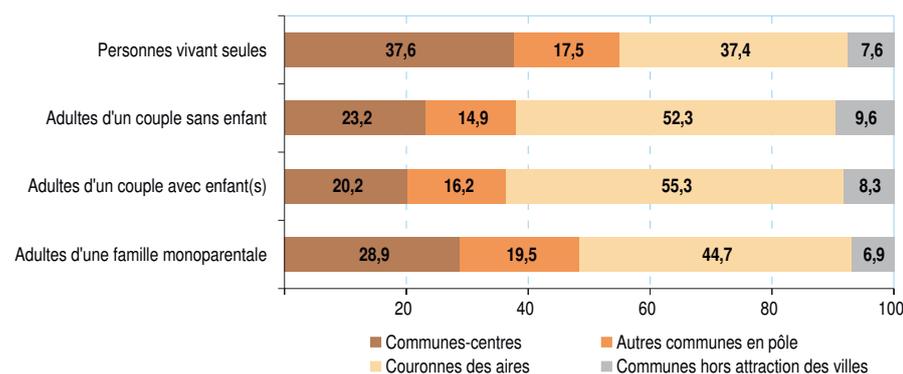
Une population plus âgée en dehors des villes

La part des personnes âgées de 60 ans ou plus est plus élevée dans les communes hors attraction des villes. Elles représentent 31 % des habitants dans ces territoires. Cela représente 6 à 7 points de plus que dans les pôles ou dans les couronnes. *A contrario*, les étudiants et les jeunes actifs n'y pèsent que pour 13 % de la population. Les familles monoparentales s'implantent un peu moins souvent que les autres hors des aires d'attraction des villes.

Logiquement, les agriculteurs sont très présents dans ces espaces. Ils sont vingt fois plus présents que dans les aires d'attraction des villes. La part des retraités est la plus élevée dans les communes hors attraction des villes (33 % contre 25 % dans les pôles). Ils sont aussi particulièrement représentés dans les pôles de Vichy, Aubenas, Ambert ou Roanne (part supérieure à 37 %).

5 Les personnes seules et les familles monoparentales vivent plus souvent dans les pôles

Catégorie de commune de résidence selon le mode de cohabitation (en %)



Champ : population de 15 ans ou plus des ménages.

Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire

Les personnes vivant dans un ménage aisé ou plutôt aisé sont plus présentes dans les très grandes aires

6 Les ménages aisés sont plus fréquents dans les grandes aires

Répartition des types de ménage selon la taille de l'aire (en %)

Personnes vivant dans un ménage	pauvre	modeste	médian	plutôt aisé	aisé	Ensemble
Aires de 700 000 habitants ou plus	12,3	21,4	16,4	34,5	15,5	100
Aires de 200 000 à 700 000 habitants	11,8	24,1	19,1	34,0	10,9	100
Aires de 50 000 à 200 000 habitants	13,1	28,0	20,6	30,8	7,6	100
Aires de moins de 50 000 habitants	13,0	29,3	21,3	29,9	6,5	100
Ensemble des aires d'attraction des villes	12,3	24,1	18,4	33,1	12,1	100

Note de lecture : dans l'ensemble des aires de 200 000 à 700 000 habitants, 24 % des personnes vivent dans un ménage modeste.

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

En corrélation avec la plus forte concentration des emplois de cadres dans les plus grandes aires, la proportion de personnes vivant dans un ménage plutôt aisé (*définitions*) ou aisé augmente avec la taille de l'aire. Ainsi, dans l'ensemble des AAV de la région, 12 % des personnes vivent dans un ménage aisé. Mais, dans les aires de plus de 700 000 habitants (Lyon, Grenoble et Genève - Annemasse pour sa partie française), cette proportion s'élève à 15 %, alors qu'elle n'est que de 9 % dans les aires de taille inférieure. Le phénomène est particulièrement marqué pour les parties françaises des deux aires transfrontalières de Genève - Annemasse et Lausanne où un peu plus de 30 % des personnes vivent dans un ménage ayant un niveau de vie qualifié d'« aisé ».

Inversement, la part des personnes vivant dans un ménage modeste ou médian augmente lorsque la taille de l'aire diminue. Elle passe de 37 % dans les aires de plus de 700 000 habitants à 50 % dans les aires de moins de 50 000 habitants.

La part des personnes vivant dans un ménage pauvre est quasiment la même quelle que soit la taille de l'aire d'attraction des villes, autour de 12 % (*figure 6*). Au-delà de cette valeur moyenne, ce taux s'étend de 6 % dans l'aire de Val-d'Isère à 20 % dans celle de Valréas.

Méthodologie

Le **zonage en aires d'attraction des villes** (AAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU), réalisé par l'Insee en 2010. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la commune-centre. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, les plus grandes aires coïncident avec les 'cities' et 'aires urbaines fonctionnelles' utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des villes étrangères.

Les aires de 700 000 habitants ou plus seront nommées très grandes aires, celles de 200 000 à 700 000 habitants, grandes aires, celles de 50 000 à 200 000 habitants, moyennes aires et celles de moins de 50 000 habitants, petites aires.

Sources

Les données du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) sont issues du rapprochement des données fiscales de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus, taxe d'habitation et fichier d'imposition) et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ est celui des ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Définitions

Les ménages entrant dans le champ de l'étude sont décomposés en cinq catégories :

- les **ménages pauvres** avec un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 60 % de la médiane,
- les **ménages modestes** avec un revenu par UC compris entre 60 % et 90 % de la médiane,
- les **ménages médians**, dont le revenu par UC est compris entre 90 % et 110 % de la médiane,
- les **ménages plutôt aisés** avec un revenu par UC compris entre 110 % et 180 % de la médiane,
- les **ménages aisés** avec un revenu par UC supérieur à 180 % de la médiane.

Le **revenu médian** est le revenu au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Pour en savoir plus

- « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020
- « Les habitants les plus aisés vivent à proximité de la Suisse et en périphérie des métropoles », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 81, octobre 2020
- « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 105, octobre 2020
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020



Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184

69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :

Thierry Geay

Philippe Mossant

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020